

Décision (DEC112523DR06)
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu entre CNRS et les quatre universités de Lorraine le 20/09/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7146 ;

Vu la décision n° DEC105323INEE du 19/01/2011 nommant madame Pascale Bauda directrice de l'unité de recherche n°7146 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 septembre 2011 ;

Considérant que Mme Françoise Immel a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16 au 18 mai 2011 et du 14 au 16 juin 2011

Article 1

Mme Françoise Immel, IE1

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7146, à compter du 5 septembre 2011

Mme Françoise Immel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Françoise Immel est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Metz, le 5 septembre 2011

Visa de la directrice de l'unité

Pascale Bauda

Visa du délégué régional du CNRS,
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université Paul Verlaine à Metz,
Luc Johann